



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DSDEN du Tarn
Division de la Performance et des Moyens
DPM
Affaire suivie par :
Margaux SANGUIN DUPAS
Tél : 05 67 76 58 21
Mél : ia81-dpm-moyens@ac-toulouse.fr

Albi, le 10 octobre 2023

L'inspectrice d'académie -
Directrice des services de
l'Education Nationale du Tarn

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs des Écoles
S /c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du Tarn

Objet : planning des séances « *Ecole et cinéma* » - 1^{er} Trimestre

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le planning des **séances « *École et cinéma* »** du **premier trimestre** concernant le film *Le cirque*, pour les classes de cycle 2 et *Le jour où la terre s'arrêta*, pour celles de cycle 3.

Vous voudrez bien **dès à présent** :

. **vérifier** si **les dates** mentionnées pour vos projections conviennent. En cas contraire, je vous demande d'en informer **le plus rapidement possible** la *Coordination départementale Cinéma* à MEDIA-TARN (coordonnées ci-après), par e-mail ou par téléphone, afin qu'une solution soit trouvée au plus tôt.

. **noter** les dates et horaires des séances concernant votre école et les **communiquer à vos collègues** concernés.

Pour mémoire, les documents d'accompagnement du film vous sont remis, comme de coutume, au cours des animations pédagogiques. Vous y trouverez l'affiche du film, fournie par MEDIA-TARN, à raison d'un exemplaire par classe.

Je vous remercie de noter par ailleurs les points d'organisation suivants :

. **Horaires des séances** : les horaires indiqués **sur le planning** sont ceux du **début de la projection**. Ils doivent être **impérativement respectés**. Il convient donc d'arriver au cinéma au moins 15 minutes avant cet horaire.

Si un incident de dernière minute provoquait un retard de votre part, vous en aviserez aussitôt la salle de cinéma (cf. coordonnées sur le planning) et la *Coordination départementale Cinéma* à MEDIA-TARN.

Sans nouvelle de votre part, le responsable du cinéma démarrera la séance 10 minutes au plus après l'heure prévue par le planning afin de ne pas perturber davantage le déroulement de la séance pour les autres classes présentes.

. **Transports** : il appartient à chaque directeur de réserver les autocars qui lui sont nécessaires après s'être assuré de leur prise en charge financière auprès de la Mairie ou d'une structure proche de l'école.

Veillez, avec le transporteur, à anticiper suffisamment votre déplacement.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

.../...

. Bordereau de déclaration de séance au format *pdf inscriptible* :

Il est à pré-remplir soigneusement et obligatoirement pour chaque projection (et à reproduire en **trois exemplaires**) car il est, pour vous-même, pour l'exploitant de cinéma et pour MEDIA-TARN, une **pièce comptable indispensable** (mode d'emploi en PJ).

Ce bordereau est en outre disponible sur le site www.mediatar.org.

. Paiement des séances : les entrées des élèves (1,50 € par séance) seront réglées **par chèque directement** à l'exploitant du cinéma au début de la séance. Le **complément du prix d'entrée** (quote-part billetterie 1 € par séance) sera **facturé** par l'exploitant à l'organisme que vous aurez indiqué sur le *Bordereau de déclaration de séance* : mairie, communauté de communes, association de parents d'élèves, coopérative scolaire ou autre...

Pour que cette opération se déroule le mieux possible, il est recommandé de bien vouloir vous reporter au document « organisation et fonctionnement de l'opération École et cinéma » qui vous a été transmis dans le cadre de la campagne d'inscription à l'opération (document en ligne sur www.mediatar.org).

Nota Bene :

1) à l'attention des établissements scolaires fréquentant les cinémas d'Albi

Les modalités de répartition des élèves dans les deux cinémas partenaires de l'opération se poursuivent : dans ce cadre, les élèves de cycle 2 seront accueillis au Cinéma de la Scène nationale et les élèves de cycle 3 au CGR Lapérouse, ce, tout au long de l'année.

2) à l'attention des établissements scolaires fréquentant le cinéma CGR Castres

Le déménagement du CGR Castres dans ses nouveaux locaux, aura lieu le 22 novembre 2023. Nous invitons ainsi les enseignant.es à tenir compte, pour l'évaluation du temps et du coût du transport des élèves jusqu'à la salle de cinéma, de l'adresse mentionnée ci-après : CGR Castres, Pont des Soldats, 81100 Castres (à côté du parking de la Salle Gérard Philippe).



Marie-Claire DUPRAT



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour tout renseignement concernant l'opération « *École et cinéma* » :

- Lucile DECAMPS Coordinatrice départementale Éducation Nationale
« *École et cinéma* » - coord-cinema81@ac-toulouse.fr
Téléphone : 05 63 47 24 99

- Myriam BOTTO Coordinatrice départementale Cinéma
« *École et cinéma* » - mbotto@mediatarn.org
Téléphone : 05 63 38 11 71

- Sandrine BONNEFOUS Animatrice Média-Tarn
sbonnefous@mediatarn.org
Téléphone : 05 63 38 11 71

Adresse : MEDIA-TARN – Opération « *École et cinéma* »
1, rue de l'École Normale – 81000 ALBI
www.mediatarn.org

- PJ** : Planning du 1er trimestre
- . Bordereau de déclaration de séance
 - . Mode d'emploi du bordereau de déclaration de séance
 - . Planning des animations pédagogiques du 1er trimestre

Nota : **documents téléchargeables sur le site** www.mediatarn.org